

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

DELIBERATION N° DEL054-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190708-DEL054-19-DE
Date de télétransmission : 11/07/2019
Date de réception préfecture : 11/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 juillet 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC,
et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO,
J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 8 juillet 2019)

M^{me} PICCA Christine (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège

M. DUBOIS Stéphane

M. DUSSERRE Andy

M^{me} FERRACIOLI Chantal

M^{me} GERACI Marianne

M. GUERRE-GENTON Jean-Claude

M^{me} GONZALEZ Gisèle

M. MORIN Georges

M^{me} ROULAND Chloé

MADAME SIMONE BRANON-MAILLET A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Signature du marché relatif à l'entretien et la maintenance des installations climatiques et aéroliques des bâtiments communaux.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le marché relatif à l'entretien et la maintenance des installations de chauffage de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux ayant pris fin en 2018, une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée pour assurer son renouvellement en application des dispositions des articles R.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-1 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Ce marché de fournitures et prestations de service est passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande avec minimum et maximum en application des articles L21251-1 1° , R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Les montants annuels de commande sont les suivants :

- Montant annuel minimum : 18 000 € HT
- Montant annuel maximum : 160 000 € HT

Le nouveau marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction, sa durée ne pouvant excéder quatre ans.

En vue de sa passation, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 3 mai 2019 sur le profil acheteur de la commune (plate-forme de dématérialisation des marchés publics AWS) et transmis le même jour au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE).

La date limite de remise des offres était fixée au 7 juin 2019 à 12h00. Les cinq entreprises suivantes ont déposé une offre dématérialisée dans les délais prescrits :

- Vinci Facilities - Dauphiné Savoie Maintenance
- Misserand Climatique
- Lansard Énergie
- Hervé Thermique
- IDEX Energies

La commission d'appel d'offres, réunie le 26 juin 2019, a procédé à l'étude des plis soumis par ces entreprises.

Après analyse des candidatures et des offres réalisée conformément aux critères de jugement prévus dans le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres a retenu l'offre d' IDEX ENERGIES, d'un montant global de 28 318,87 € HT, comme étant économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer le marché correspondant et de procéder à sa mise au point en vue de sa notification,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2019

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 8 juillet 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.